

BUDGET 2016

La structure d'un budget annuel en EPLE

Trois services généraux et deux services spéciaux composent le budget du collège :

- **Activités pédagogiques**
- **Administration et logistique**
- **Vie de l'élève**
- **Service spécial des bourses nationales**
- **Service spécial de restauration et d'hébergement**


Le vote du Conseil d'administration porte sur le montant de chaque service en recettes et en dépenses.


BUDGET 2016

Un budget au service du projet d'établissement

La construction annuelle du budget du collège est en lien direct avec les objectifs engagés dans le cadre du projet d'établissement 2015 2018.

Globalement, pour l'exercice 2016, les orientations du budget sont les suivantes

-  Conforter le service retraçant les activités pédagogiques (+ 6 % hors voyages)

-  Développer dans le cadre des autres services l'objectif « Bien vivre au collège » et notamment au travers de :
 - La maintenance et l'amélioration des locaux
 - La communication et l'accueil
 - La restauration scolaire
 - Les actions du CESC
 - Le projet d'internat

BUDGET 2016

Une dotation de fonctionnement toujours en progression

Ainsi qu'il s'y était engagé, le département de l'Aude continue en 2016 l'ajustement des dotations de fonctionnement des collèges.

L'évolution de la dotation de fonctionnement est la suivante sur trois ans :

2014 : 211 640 € effectif : 754

2015 : 221 209 € effectif : 748

2016 : 230 748 € effectif : 752

Cela permet :

BUDGET 2016

Une dotation de fonctionnement toujours en progression

- **D'affecter** des volumes financiers cohérents à la viabilisation et aux contrats obligatoires (pas de prélèvement sur fonds de roulement en fin d'exercice)
- **De maintenir** une fluidité de fonctionnement effective (pas d'interruption en novembre)
- **D'engager** des travaux d'amélioration des locaux (programme vie scolaire / entrée du collège) qui n'étaient pas envisageables précédemment.

BUDGET 2016

*Un service de restauration scolaire
et d'hébergement en nette progression*

Effectif quotidien de repas servis :

2012	2014	2015
620	700	770

- Cette évolution est due à deux facteurs
 - L'augmentation des élèves demi pensionnaires du collège CITE (+100)
 - La politique d'ouverture de l'internat avec + 70 % d'élèves internes (+ 13)

BUDGET 2016

La commande publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part.

BUDGET 2016

Marché à procédure adaptée (MAPA)

		<15 000€ ht	De 15 000€ ht à 89 999€ ht	De 90 000€ ht à 210 000€ ht	> 210 000€ ht
P u b l i c i t é	Support	Pas de mise en concurrence et de publicité obligatoires	Au moins 3 consultations (catalogues, devis, publicités, promotions) Pour l'alimentation : mise en concurrence par semaine, au moins 2 consultations (devis, publicités, promotions, catalogues) Pour les voyages pédagogiques : au moins 2 devis. L'organisation se fera par agence de voyage ou par régie, selon les contraintes.	Mise en concurrence au choix de l'acheteur. Publicité au BOAMP + éventuellement presse spécialisée + site internet.	Publicité et mise en concurrence prévues par le code des marchés publics. Appel d'offres et parution au BOAMP ou JOCE.
	Contenu	La lettre ou bon de commande doit spécifier les contraintes imposées en fonction du besoin à satisfaire	La publicité sera effectuée sur le site « MAPA11 », elle comportera la nomenclature et la procédure choisies.	Formulaire en ligne du BOAMP	
Documents remis aux candidats				Dossier de consultation (cahier des charges, acte d'engagement)	
Attribution		Personne responsable des marchés (PRM) = le chef d'établissement, ordonnateur des dépenses			
Contrôle		Traçabilité des opérations de mise en concurrence			